



ASSEMBLÉE NATIONALE

**Communiqué de presse d'Hervé SAULIGNAC**

**Le 10 novembre 2017**

**Hervé SAULIGNAC nommé au sein de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP).**

Hervé Saulignac vient d'être désigné par le Président de l'Assemblée Nationale pour siéger au sein de la CSNP.

La CSNP est une commission parlementaire mixte composée de 7 Députés et 7 sénateurs intégrant également des personnalités qualifiées nommées par le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

A ce titre, il aura pour mission de contrôler les activités postales et de communications électroniques : téléphonie fixe, mobile et internet. Il évaluera également la portée des nouvelles technologies dans le quotidien et le futur de La Poste.

Au sein de cette instance nationale qui veille à l'équilibre du secteur des postes et des communications électroniques, il participera à la rédaction d'avis et de recommandations, après audition, saisie ou missions d'information et collaborera à l'écriture du rapport annuel remis au Parlement et au Premier ministre sur les questions relatives au numérique.

La CSNP intervient sur tout sujet qui la concerne en amont des projets de modification de la législation. Elle travaille également avec toute entreprise liée au secteur des activités postales, des communications électroniques et de l'internet.

Cette désignation s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Hervé Saulignac depuis près de 15 ans en faveur de l'aménagement numérique du territoire. Conseiller Régional Rhône-Alpes délégué aux nouvelles technologies de 2004 à 2010 puis fondateur du Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) en 2007, Hervé Saulignac a initié le réseau d'initiative publique qui a permis de déployer le haut débit et qui s'est engagé dans le déploiement du très haut débit sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Désormais investi au sein de la Commission Supérieure, il veillera au bon déroulement des opérations de couverture numérique du territoire et à l'application des engagements du Plan France Très Haut Débit. Il veillera également à ce que le programme de couverture des zones blanches mobiles soit mis en oeuvre tel que prévu par la loi Macron.

Enfin, conscient des défaillances qui affectent aujourd'hui l'Ardèche et plus largement les territoires ruraux en matière de téléphonie fixe, Hervé Saulignac sera pleinement investi pour que ce service universel dont l'état de dégradation est insupportable, soit rétabli dans son fonctionnement.